

**GROUPEMENT
DES MAGISTRATS
LUXEMBOURGEOIS**



Cité judiciaire



L-2080 Luxembourg



Luxembourg, le 24 janvier 2019

Communiqué

**Le Groupement des Magistrats Luxembourgeois au soutien du juge turc
Murat ARSLAN**

Vendredi le 18 janvier 2019, le magistrat turc Murat ARSLAN a été condamné sans aucune justification et sans la moindre motivation par un tribunal turc soumis au pouvoir politique à une peine de 10 ans d'emprisonnement !

Le Groupement des Magistrats Luxembourgeois dénonce l'arrestation injustifiée de Murat ARSLAN, son incarcération abusive et sa condamnation infondée aux termes d'un procès factice.

Le Groupement des Magistrats Luxembourgeois exprime son soutien à Murat ARSLAN et à l'ensemble des magistrats qui luttent en Turquie pour le respect des droits de l'homme et le maintien de l'Etat de droit.

Le Groupement des Magistrats Luxembourgeois en appelle aux responsables politiques luxembourgeois et aux autorités internationales, en particulier l'Union européenne, le Conseil de l'Europe ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme à intervenir pour qu'un Etat démocratique et respectueux des droits de chaque citoyen soit rétabli en Turquie, à faire cesser les violations graves des droits fondamentaux et à libérer tous les détenus politiques en Turquie.

Le Groupement des Magistrats Luxembourgeois

Murat ARSLAN a été élu président du conseil d'administration de YARSAV en 2011. YARSAV avec près de 1800 membres parmi les juges et les procureurs était la première et la plus représentative des associations judiciaires en Turquie. Pendant son mandat, Murat ARSLAN a constamment dénoncé tous les abus commis par les pouvoirs exécutif et législatif contre les droits des citoyens et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Il s'est vu décerner le Prix 2017 des droits de l'homme Václav Havel du Conseil de l'Europe.

Le 3 août 2015 il a été démis de ses fonctions de juge suppléant à la Cour constitutionnelle et a été nommé à la Chambre des comptes, en raison de ses prises de position.

Après la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016, YARSAV a été dissoute par décret gouvernemental le 23 juillet 2016. Murat ARSLAN a été révoqué, ainsi que des milliers d'autres juges, procureurs et fonctionnaires, incarcérés et interdits d'exercer des fonctions publiques, puis arrêté le 19 octobre 2016.

Ce n'est que sept jours après son arrestation que Murat ARSLAN a été présenté à un juge. Il se trouve depuis plus de deux ans en détention dans des conditions très difficiles et en violation complète de ses droits.

Murat ARSLAN a comparu depuis le 2 novembre 2017 devant la 25^e chambre criminelle, juridiction créée pour statuer sur les procédures ouvertes après la tentative de coup d'État.

Il a finalement été condamné après une procédure marquée par des violations constantes des droits de la défense et une absence manifeste de garanties de procès équitable.

À titre d'exemple, les avocats n'ont pas eu un accès exhaustif au dossier, les témoignages à décharge n'ont pas été pris en compte, le président a été changé à quatre reprises et un nouvel acte d'accusation a été formé contre lui avant l'audience en raison d'une lettre écrite à sa femme.

<http://www.iaj-uim.org/fr/news/murat-arслан-condamne-a-10-ans-de-prison-par-une-cour-turque-version-francaise-du-rapport/>